

**Annexes de l'arrêté du 1^{er} juillet 2008 modifié portant création du
certificat de spécialisation «course d'orientation» associé au brevet
professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport publié
au J.O.R.F. du 17 juillet 2008**

**Annexes parues au BO n°14 du 31 juillet 2008 modifiées par arrêté du 26
avril 2012**

ANNEXE I

Modifiée par Arrêté 2012-04-26 art.2 JORF du 10 mai 2012

Le certificat de spécialisation « course d'orientation » est associé aux spécialités du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport suivantes :

- « activités physiques pour tous » créée par l'arrêté du 24 février 2003 ;
- « loisirs tous publics » créée par l'arrêté du 24 février 2003 ;
- « activités équestres » créée par l'arrêté du 28 juin 2003 ;
- « activités de randonnée » créée par l'arrêté du 12 juillet 2007 ;
- « activités du cyclisme » créée par l'arrêté du 29 décembre 2011.

ANNEXE II

REFERENTIEL PROFESSIONNEL

Les différents éléments descriptifs du référentiel professionnel pour la création d'un certificat de spécialisation « course d'orientation » sont précisés dans les arrêtés portant création des spécialités du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) définie dans l'annexe I.

Toutefois, il convient de compléter cette description par les éléments suivants :

I – Descriptif du métier :

L'appellation est : « animateur de course d'orientation »

II – Fiche descriptive d'activités complémentaires :

Le titulaire du certificat de spécialisation « course d'orientation » associé aux spécialités du BP JEPS définies dans l'annexe I est capable de :

Maîtriser l'activité

- maîtriser les fondamentaux techniques ;
- maîtriser le déplacement en course d'orientation
- analyser les paramètres du déplacement en course d'orientation.

Préparer un projet d'animation

- préparer l'encadrement de l'activité ;
- tracer des parcours de course d'orientation adaptés au niveau des pratiquants ;
- s'adapter à un contexte particulier pour proposer une activité de course d'orientation ;
- adapter les situations aux différents publics et aux différents niveaux de pratique ;
- utiliser les fonctions basiques des logiciels de cartographie et d'organisation de course d'orientation.

Encadrer l'activité en toute sécurité

- animer en autonomie une séance d'animation en course d'orientation
- établir un cycle d'animation de l'activité
- proposer une pratique sécurisée en fonction du niveau des pratiquants ;

- respecter le cadre réglementaire.

ANNEXE III REFERENTIEL DE CERTIFICATION

UC1 : Etre capable de maîtriser l'activité course d'orientation

1.1 EC de s'approprier les fondamentaux techniques de l'activité

- 1.1.1 EC de lire une carte d'orientation
- 1.1.2 EC de concevoir un itinéraire en course d'orientation
- 1.1.3 EC de se déplacer efficacement en tout terrain
- 1.1.4 EC de réaliser la relation carte-terrain en situation de course
- 1.1.5 EC d'adapter la course et les techniques d'orientation à la nature du terrain et aux conditions de pratique
- 1.1.6 EC d'analyser un déplacement en course d'orientation

UC2 : Etre capable de préparer un projet d'animation en course d'orientation

2.1 EC de concevoir un cycle d'animation en course d'orientation

- 2.1.1 EC d'identifier les différents niveaux de traçage
- 2.1.2 EC de tracer des parcours adaptés aux niveaux de pratiquants à l'aide de différents outils
- 2.1.3 EC de s'informer sur le cadre réglementaire et les contraintes environnementales
- 2.1.4 EC de préparer le matériel nécessaire à l'encadrement de l'activité
- 2.1.5 EC de poser des balises identifiant les parcours
- 2.1.6 EC de réaliser des supports de communication
- 2.1.7 EC de présenter la discipline et ses différentes spécialités et épreuves

2.2 EC d'utiliser les fonctions basiques des logiciels de cartographie et d'organisation de course d'orientation;

- 2.2.1 EC de concevoir une carte d'apprentissage pour la pratique de la course d'orientation
- 2.2.2 EC de réaliser des mises à jour sur une carte existante pour ses séances d'animation
- 2.2.3 EC de préparer une animation en utilisant la gestion électronique de course

UC 3 : Etre capable d'animer l'activité course d'orientation en toute sécurité

3.1 EC de conduire une séance de course d'orientation

- 3.1.1 EC de proposer une séance de découverte de l'activité
- 3.1.2 EC de proposer différents exercices adaptés au public, en lien avec les fondamentaux de l'activité
- 3.1.3 EC d'adapter les cycles d'animation au public

3.2 EC de proposer une zone sécurisée

- 3.2.1 EC de proposer des parcours sécurisés sur cet espace
- 3.2.2 EC de fixer les limites de sécurité pour les pratiquants sur le lieu de pratique
- 3.2.3 EC de respecter les obligations réglementaires liées à l'encadrement en course d'orientation